

BOURG SAINT MAURICE - LES ARCS
MAIRIE

Guillaume DESRUES
Maire de Bourg Saint Maurice – Les Arcs

à

Monsieur Cédric LESPIAU
Président de l'association 3A
Avenir et Animation des Arcs

Bourg Saint Maurice - Les Arcs, le 22 décembre 2022

Affaire suivie par :
Cabinet du maire : 04.79.07.63.87.
mairie@bourgsaintmaurice.fr

Réf. : SA - GD/AC n° 20221222
Objet : Votre courrier du 15 décembre 2022

Monsieur, *Cher Cédric,*

J'accuse réception de votre courrier reçu par mail le 15 décembre et j'ai pris connaissance de son contenu avec la plus grande attention.

Un amendement déposé par plusieurs députés et repris dans la loi de finances pour 2023 prévoit la possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant. Cela se caractérise par le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou la proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale par rapport au nombre total de logements.

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs entrant dans cette catégorie, c'est tout naturellement que la municipalité réfléchit à utiliser ce nouvel outil fiscal qui répond, pour partie, à certains des objectifs qu'elle poursuit.

En effet, ce dispositif vise à réduire le nombre de logements vacants et favoriser les locations à l'année. Il permet également de lutter contre les lits froids.

Bien évidemment, ce dispositif à lui seul ne peut prétendre à régler la question des lits froids et de l'accès au logement pour les habitants permanents. Dans ce cadre, la collectivité travaille sur le recours aux outils de planification de l'urbanisme et aux nouveaux dispositifs locatifs comme le Bail Réel et Solidaire (BRS), notamment dans le cadre de l'aménagement du quartier des Alpains.

Au-delà, les effets d'une telle surtaxe sont à mettre en parallèle des efforts faits récemment par la municipalité, et qui doivent être poursuivis, pour améliorer l'offre de service auprès des propriétaires résidents secondaires et de leurs locataires :

- Extension du fonctionnement des navettes inter-stations gratuites jusqu'à 23h ;
- Densification de ces navettes le samedi pour mieux absorber le pic de fréquentation lié aux arrivées et départs ;
- Extension de l'ouverture du funiculaire jusqu'à 21h et même 23h le jeudi ;
- Réduction de 60 % du montant des trajets piétons via le funiculaire ;
- Réduction de 40 % du montant du forfait saison.

Par ailleurs, des démarches de rétrocession d'espaces privés ouverts au public sont en cours et doivent être anticipées. En effet, la charge de leur entretien, qui incombe aujourd'hui aux propriétaires, comme les places hautes et basses des Villards ou le cheminement principal d'Arc 1600, devra demain être portée par la collectivité.

Tous ces éléments, ainsi que ceux que vous avez bien voulu porter à ma connaissance par votre courrier transmis le 15 décembre dernier, alimenteront le futur débat d'orientation budgétaire qui se tiendra au sein du conseil municipal, parmi lequel les résidents secondaires sont, par ailleurs, représentés.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas dans les objectifs de la municipalité de faire peser sur les seuls résidents secondaires l'impact sur les finances de la Commune de la hausse récente des prix, qui se traduit par une augmentation de 20 % du coût des navettes ou de 10 % du coût des opérations de déneigement par exemple, des 5,5 M€ de pertes de recettes non compensées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 ou encore des 15 M€ de travaux auxquels il a fallu faire face pour maintenir l'exploitation du funiculaire.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Guillaume DESRUES,
Maire de Bourg Saint Maurice - Les Arcs.

